024-292400496-20240314-2024_AP_1-DE Recu le 29/03/2024

A.S.A de L'AUCHE Mairie 24350 MENSIGNAC

Etablissement Public Administratif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 14 Mars 2024 à 10H00

Nombre	de
propriétai	res
En exercice	16
Présents	8
Représentés	1
Absents	7

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 26 février 2024 s'est réunie à la Mairie Mensignac, sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_1
Objet : Election du Syndicat

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr DE LAPPARENT Marc, Mr DUPUY Benoit

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 9 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr DE LAPPARENT Marc
 - o Mr DUPUY Benoit

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance, DUPUY Benoit Le Président, DE LAPPARENT Marc

Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de L'Auche

Siège Social : Marie de Mensignac Arrêté Préfectoral nº 811112 en date du 3 juillet 1981 Adresse de Correspondance LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

024-292400496-20240314-2024_AP_2-DE Reçu le 29/03/2024

> A.S.A de L'AUCHE Mairie 24350 MENSIGNAC

Etablissement Public Administratif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 14 Mars 2024 à 10H00

Nombre	de
propriétai	res
En exercice	16
Présents	8
Représentés	1
Absents	7

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 26 février 2024 s'est réunie à la Mairie Mensignac, sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_2 Objet : Rapport d'activité

Le Président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 9 - Voix contre : 0), décide

- D'APPROUVER le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, DUPUY Benoit Le Président, DE LAPPARENT Marc

Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de L'Auche

Siège Social : Mairie de Mensignac Arrêté Préfectoral n° 811102 en date du 3 juillet 1981 Adresse de Correspondance LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

024-292400496-20240314-2024_AP_3-DE Recu le 29/03/2024

A.S.A de L'AUCHE Mairie 24350 MENSIGNAC

Etablissement Public Administratif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 14 Mars 2024 à 10H00

Nombre o	le
propriétair	es
En exercice	16
Présents	8
Représentés	1
Absents	7

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 26 février 2024 s'est réunie à la Mairie Mensignac, sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024 AP 3

Objet : Indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante

Président de l'ASA : 150 € (DE LAPPARENT Marc)

• Vice-Président : 150 € (DUPUY Benoit)

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 12 - voix contre : 0), décide de valider cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, DUPUY Benoit Le Président,
DE LAPPARENT Marc
Association Syndicale Autorisée
d'Irrigation de L'Auche

Siège Social : Mairie de Mensignac Arrèté Prétectoral nº 811102 en date du 3 juillet 1981 Adresse de Correspondance LES GRANGIERS - 24350 MENSIGNAC

Acte rendu exécutoire compte tenu de l'affichage le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

024-292400496-20240314-2024 AP 4-DE Reçu le 29/03/2024

> A.S.A de L'AUCHE Mairie 24350 MENSIGNAC

Etablissement Public Administratif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 14 Mars 2024 à 10H00

Nombre		
propriétaires		
En exercice	16	
Présents	8	
Représentés	1	
Absents	7	

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 26 février 2024 s'est réunie à la Mairie Mensignac, sous la présidence de Mr DE LAPPARENT Marc.

Mr DUPUY Benoit est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_4 Objet: Information tarification 2024

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a validé la tarification suivante :

- Abonnement « Utilisateurs » : 120 € HT/module
 - Appel de 60 € HT/module au mois de mai
 - o Appel de 60 € HT/module au mois de septembre
- Abonnement « Non-Utilisateurs » : 70 € HT/module
 - Appel de 35 € HT/module au mois de mai
 - o Appel de 35 € HT/module au mois de septembre
- Consommation : appel en novembre
 - o Consommation dans la limite de 1400 m³/module : 0,12 € HT / m³
 - Consommation supplémentaire du quota : 0,30 € HT / m³

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance. **DUPUY** Benoit

Le Président. DE LAPPARENT Marc

Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de L'Auche

Siège Social : Mairie de Mensignac Arrèté Préfectoral nº 811102 en date du 3 juillet 1981 Adresse de Correspondance

LES GRANGIERS - 44350 MENSIGNAC

024-292400496-20240314-2024_AP_4-DE Rec**ASA**2**86**3**82A31che**

Assemblée des propriétaires du : 14 4AQQ 9014

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire		Souscri S1	iptions S2	Signature
BOUYER MICHAEL ET CATHERINE				
- BOUYER MICHAEL ET CATHERINE		5,00	0,00	Bound
EARL DE LA FAYE	Total de l'usager =	5,00	0,00	
- CONTE HENRI `		6,00	0,00	
- DUPUY BENOIT		55,00	0,00	
- LARONZE DANIEL \		10,00	0,00	
	Total de l'usager =	71,00	0,00	-
GAEC DES CHABANNES				
- GAEC DES CHABANNES		7,00	0,00	Para 1
CDA MA CHAY ND	Total de l'usager =	7,00	0,00	
GFA DU CHALUP - GFA DU CHALUP		1,00	80,00	7
	Total de l'usager =	1,00	80,00	
LAFFOREST GUY				
- LAFFOREST GUY		0,00	1,00	
	Total de l'usager =	0,00	1,00	
LEYRAT FANNY				
- MORVAN DIDIER		1,00	0,00	47
MARTRENCHAS SYLVIE	Total de l'usager =	1,00	0,00	
- MARTRENCHAS GUY EDMOND		10,00	0,00	R
	Total de l'usager =	10,00	0,00	
MORVAN DIDIER				
- MORVAN DIDIER		5,00	0,00	a
	Total de l'usager =	5,00	0,00	
ONESIME LUCIEN				
- ONESIME LUCIEN		10,72	0,00	
PROUILLAC MATTHIEU	Total de l'usager =	10,72	0,00	
- PROUILLAC MATTHIEU		6,00	0,00	
	Total de l'usager =	6,00	0,00	
ROUALEC SOLENN	STATE OF STATE			The same of the sa
- ROUALEC SOLENN	m . 1	1,00	0,00	1
SCEA LA FOND DE L'AUCHE	Total de l'usager =	1,00	0,00	

. AR Prefecture	**************************************		TTO AND	
24 -292400496- 20240314-2024_AP_4-DE eçu 1e 29/ 13/803/Er - Propriétaire		Souscri S1	iptions S2	Signature
- AUTEXIER JEAN PAUL		2,00	0,00	
- VERDIER ANNIE		2,00	0,00	
	Total de l'usager =	4,00	0,00	
SUCOS GUILLAUME				
- SUCOS GUILLAUME		2,00	0,00	
	Total de l'usager =	2,00	0,00	
VASSEUR CHRISTIAN				
- VASSEUR CHRISTIAN		3,00	0,00	
	Total de l'usager =	3,00	0,00	
Tot	tal sur la Structure =	126,72	81,00	

POUVOIR

Je soussigné GAEC DES CHABANNES, membre de ASA de l'Auche, donne pouvoir à M. Marc de LAPPR REVIDE me représenter à la réunion de l'Assemblée Générale des Propriétaires le Jeudi 14 mars 2024 à 10H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Mention , le 13 - 03 - 2024 (signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

R my hours brursein

POUVOIR

Je soussigné MARTRENCHAS SYLVIE, membre de ASA de l'Auche, donne pouvoir à M. Bouzeou Diduct de me représenter à la réunion de l'Assemblée Générale des Propriétaires le Jeudi 14 mars 2024 à 10H00 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Tomque , le 19 (signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Montrenchas.